



Centre Educatif et Culturel de la Vallée de l'Yerres

3 A

Atelier d'Animation Artistique

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L' A.D.A.C.
DU 25 JUIN 1985

Le Conseil d'Administration de l'A.D.A.C. s'est réuni le 25 juin 1985 à 19 H à la Bibliothèque du CEC.

Etaient présents :

- . M. PRATS, Maire de Verres,
- . M. Y. DESCHAMPS, représentant le Ministère de la Culture (Direction du Développement Culturel et D.R.A.C.),
- . Mme Aiyette CHATEAUMINOIS, Directrice des "3 A",
- . Mme Maryse MACHU-VANNIER, Directrice Générale du CEC,
- . Mme D. KOUTZINE, représentant la ville de Yerres,
- . Mme A. CREPIN, représentant la ville Crosne,
- . M. M. MICHELON, Président sortant de T.A.D.A.C.,
- . M. D. ROCHKO, Mmes C. CHARBONNEAU, E. MANTE, S. BOURDIN, D. BRIENT, M.F. PERRODIN, M. DURLIN, élus, représentant les abonnés des "3 A",
- . Mme N. PAYET, représentant le personnel de l'A.D.A.C.,
- . M. J. EVRARD, du Palace de Brunoy,
- . M. OCH.CAILLAUD, de la M.P.T. de Brie Comte Robert,
- . M. JM. BIREAU, représentant l'A.D.A.E.S.C. (présent en fin de séance avec pouvoir" de M. G. BRENIER, Président sortant de l' A.D.A.E.S.C.,
- . M. J. PORE, Président du Syndicat Intercommunal du CEC, a donné pouvoir à M. PRATS,
- . M. A. GALHAUT, Conseiller Général a donné pouvoir à M. MICHELON.

Absents :

Les représentants de Montgeron, le Conseiller Général de Montgeron, le Président de la Commission des Affaires Culturelles du Conseil Général, le Préfet et les représentants du Ministère de l'Education et de la Jeunesse et des Sports.

M. DURLIN est désigné comme secrétaire de séance.

Point N° 1 :

Monsieur MICHELON, Président sortant présente les personnes présentes; les membres de droit, et les nouveaux représentants des abonnés aux "3 A", ainsi que leurs suppléants élus les 7 et 8 juin 1985 (PV de l'A.G.E. et des résultats en annexe).

Point N ° 2 :

Monsieur MICHELON, Président sortant, propose la cooptation de 8 membres associés, conformément aux nouveaux statuts adoptés à l'A.G.E. du 8 juin 1985 (annexés) :

- Mme Liliale LE NOURS,
- Mme Régine GRAILLE,
- Mme Marie-Marguerite BURGER,
- Mme Michèle CATRA,
- Mme Martine DURAND,

.../...

- M. Jacky EVRARD,
- M. Christophe CAILLAUD,
- M. Albert RINGEVAL

Les 8 personnes sont cooptées à l'unanimité.

Point N ° 3 :

Conformément à l'article 10 des statuts, le Conseil d'Administration procède à l'élection de son bureau.-

Sont élus à l'unanimité :

- Président : M. Michel MICHELON,
- Vice-Président et Trésorier : M. Daniel ROCHKO,
- Secrétaire : Mme Elisabeth MANTE,
- Secrétaire-Adjointe : Mme Sylvie BOURDIN,
- Trésorier-Adjoint : M. Albert RINGEVAL

- Membre du bureau : Mme Danièle BRIENT

Les signatures sur le compte bancaire sont données à : M. MICHELON, DROCHKO, et A. CHATEAUMINOIS.

Point N ° 4 :

M. MICHELON, Président donne au Conseil d'Administration des informations sur les difficultés budgétaires de l'A.D.A.C.

La convention financière de 1981 a été dénoncée fin juin par le Préfet à la demande du Ministère de l'Education Nationale pour permettre l'application de la loi de décentralisation.

Une nouvelle convention est en cours de négociation entre les représentants de l'Etat et les représentants des Collectivités territoriales. Par ailleurs la Convention CAC/Ministère de la Culture/ Collectivités Locales est toujours à l'état de projet.

Il importe donc de prendre un certain nombre de décisions pour le budget 1985 et également pour préparer le budget 1986.

Le Président soumet donc au Conseil d'Administration les propositions suivantes :

1°) Les engagements de dépenses 1985 doivent tendre à être inférieurs à ceux de 1984, ce qui explique :

- le gel de certaines activités audiovisuelles,
 - le non renouvellement de deux postes libérés par démission,
- jusqu'à la signature de la nouvelle convention.

2°) La demande aux Tutelles d'un complément budgétaire de 500 000 F, afin de permettre de terminer les produits audiovisuels en cours d'une part et de terminer la saison de programmation, se décomposant ainsi :

- 200 000 F par le Ministère de la Culture au titre de l'Audio-visuel ,
- 300 000 F pour les Collectivités Locales (Syndicat Intercommunal).

3°) La demande de réunion du comité de Tutelles, conformément à l'article 20

des statuts.

4°) Le lancement à la rentrée d'un club d'investisseurs, avec agrément du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Economie et des Finances, permettant l'apport de financements privés.

Et parallèlement la recherche de sponsoring d'activités.

5°) L'élaboration en juillet et le vote en octobre du budget 1986, afin qu'il puisse être inclus dans la convention financière et juridique en cours de négociation et serve de base à la négociation de la convention spécifique du CAC, Collectivités Locales, Ministère de la Culture.

6°) Le lancement à la rentrée, d'une campagne d'information en direction des adhérents et du public, avec une consultation sur la structure du CAC et du CEC.

Monsieur MICHELON évoque également les problèmes de trésorerie et souhaite que les Collectivités Locales confirment leur intention de rallonger budgétaire vis à vis des banques afin que celles-ci fassent le relais jusqu'au versement des dites subventions complémentaires. Il propose en toute hypothèse la réalisation d'un emprunt de restructuration de trésorerie de 500 000 F cautionné par les Collectivités Locales.

Monsieur PRATS, MAIRE de Yerres, fait les propositions suivantes :

- concernant le rééquilibrage du budget 1985, sous réserve de l'avis du Bureau Municipal et du Conseil Municipal, il émet un avis favorable pour une rallonge budgétaire de 240 000 F (approximativement) de la Ville de Yerres, conformément aux clés de répartition entre les communes de Yerres, Crosne et Montgeron.

Il demande que les éléments chiffrés lui soit adressés avant le 8 juillet.,

- Pour 1986, M. PRATS déclare être d'accord pour que le budget soit voté en octobre et serve de base à la Convention du CAC.

Il rappelle ses propositions faites au Conseil Municipal du 3 juin 1985, relatives à l'avenir juridique et financier du CEC, et notamment celle de la création d'un centre d'activités culturelles (CAC). Il insiste sur la nécessité de séparer le budget de fonctionnement courant et le budget des activités culturelles et de mettre en place une comptabilité analytique.

A propos des problèmes de trésorerie, si les autres MAIRES sont d'accord, il interviendra auprès du Crédit Mutuel.

Il proposera au Syndicat Intercommunal de verser à l'avenir (dès 1986) dans le 1er trimestre de chaque année les 3/5e des subventions afin de permettre un fond de roulement de trésorerie.

Au niveau de la Caisse des Ecoles, les calendriers seront réétudiés, afin de trouver un système permettant le paiement en temps et en heure des animations scolaires.

M. Y. DESCHAMPS, représentant le Ministère de la Culture, indique, que pour le rééquilibrage du budget 1985, le Ministère de la Culture répondra favorablement à la demande qui lui est faite, mais à deux conditions :

- la rallonge budgétaire doit avoir un caractère exceptionnel,

.../...

- la subvention sera spécifiquement effectuée au titre des produits audiovisuels entrepris.

Avant de passer au vote, Mme CRESPIER, représentant la Ville de Crosne, indique qu'elle n'est pas mandatée pour se prononcer. Elle transmettra les propositions de M. MICHELON et de M. PRATS au Député Maire de Crosne.

Monsieur PRATS fait remarquer l'absence du représentant de la ville de Montgeron et que la représentante de la ville de Crosne ne peut se prononcer. Il votera pour les propositions du Président de l'A.D.A.C., sous réserve de l'unanimité des trois Maires sur les participations financières, sous réserve que les documents demandés lui soient adressés en temps et en heure et sous réserve du vote du Conseil Municipal.

Mme CHATEAUMINOIS insiste sur un mandat précis du Conseil d'Administration pour pouvoir engager la signature des contrats de la saison 85/86 qui doit être effectuée en juillet au plus tard.

Les propositions du Président de l'A.D.A.C. sont adoptées à l'unanimité et mandat au Président et à la Direction du CAC d'engager la saison sur ces bases est donné.

Point n° 7 :

Monsieur MICHELON informe le Conseil d'Administration qu'une réunion se tiendra le 28 juin 1985 au C.E.C. entre le Préfet, et les représentants de l'Etat et des Collectivités Locales, à propos de la future convention générale du CEC.

Les Présidents de l'A.D.A.C. et de l'A.D.A.E.S.C. assisteront à cette réunion.

Point n ° 8 :

Alyette CHATEAUMINOIS, Directrice des "3 A", présente au Conseil d'Administration l'avant programme de la saison 1985/1986 (ci-joint en annexe) La présentation de la saison aura lieu le 28 septembre.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H.45.